



Peinture et frais de ménage

Par **laocoon**, le 11/07/2015 à 18:37

Bonjour,

je voulais savoir si la propriétaire de mon logement à le droit de m'imposer la peinture de son choix. En effet, je compte, bien évidemment, repeindre mon appartement en blanc avant de partir, mais la propriétaire veut que j'achète une peinture très chère de son choix.

Je voulais également savoir si elle a le droit de me prendre 50 euros de frais de ménage. J'ai toujours gardé les lieux propre et je compte bien faire le grand ménage avant de quitter l'appartement, mais rien y fait, elle veut quand même les sous et refaire un ménage derrière. voilà, si vous pouviez m'éclairer.

Merci

Par **Lag0**, le 11/07/2015 à 18:57

Bonjour,

Il faudrait savoir le type de bail dont vous disposez, mais si c'est un bail pour résidence principale, les exigences de votre bailleur sont abusives.

Votre seul devoir est de rendre le logement dans l'état où vous l'avez reçu moins l'usure naturelle. Il n'est donc même pas évident que les peintures soient à refaire. Si vous n'avez pas commis de dégradation particulière et que seul le temps à fait son oeuvre, vous n'avez pas à repeindre.

Si vous décidez tout de même de repeindre, vous êtes libre de le faire comme vous voulez, seul le résultat comptera. Le travail devra être correct et ne pas représenter à lui seul une dégradation.

Pour ce qui est du ménage, c'est bien entendu illégal de procéder ainsi. Si vous rendez le logement propre, le bailleur ne peut pas vous facturer du ménage. Il n'y a que si l'état des

lieux de sortie indique un logement sale que le bailleur pourra faire procéder au ménage par un professionnel et vous en retenir le cout. En aucun cas il ne peut procéder par forfait (ici 50€), il doit justifier le prix par un devis ou facture de professionnel.

Par **laocoon**, le **11/07/2015** à **19:39**

Bonjour,

merci de votre réponse, effectivement je trouvais ses conditions un peu bizarre.

Ça fait 1an et demi que je suis dans cet appartement. Pour la peinture, étant fumeur, elle me dis qu'ils ont jaunis, bon, soit.. et j'ai également mis quelques tout petits clou, mais vraiment petit pour accrocher mes décorations, ce qui, selon elle, m'oblige à repeindre afin de les reboucher. Je ne suis pas contre repeindre mais les murs sont propres et les trous se voient à peine, donc j'achèterai la peinture blanche de mon choix.

Quand au ménage, je le ferai très bien (comme d'habitude) et ne lui donnerai pas les 50 euros.
merci encore